

COMMISSION LOCALE DE L'EAU (C.L.E.) DE L'ARMANÇON

S.I.R.T.A.V.A.

BUREAU EXECUTIF

Tonnerre, le 13 juillet 2004

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU REUNION DU 5 JUILLET 2004</p>

1^{er} collège :

M. Michel DELPRAT, président de la C.L.E.
M. Eric COQUILLE, maire de Perrigny-sur-Armançon
M. Michel LHUILLIER, maire d'Athie
M. Serge GAILLOT, maire de Jaulges

2^{ème} collège :

M. Jean-Marie BARTALSKI, représentant de l'UFC – Que Choisir de Côte d'Or
M. Luc GUENOT, président de Yonne Nature Environnement

Absents excusés :

M. Bruno de CHALONGE, président de l'Icaunaise d'Electricité

3^{ème} collège :

M. Pierre TOUZAC, représentant de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
Mlle Carine COHEN, service de la police de l'eau de la D.D.E. de l'Yonne
M. Nicolas MOURLON, chef du Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques à la D.I.R.E.N.
Bourgogne
M. Philippe PATY, représentant de la D.D.A.F. de Côte d'Or
Mme Jacqueline LAROSE, représentante de la D.D.A.S.S. de l'Yonne

Absents excusés :

M. Laurent BOULLANGER, représentant de la D.D.A.F. de l'Aube

Assistaient également :

Melle Julie ANIEL, animatrice du S.A.G.E. de l'Armançon

1) Validation du rapport d'activité de la C.L.E. pour l'année 2003

M. DELPRAT explique que le décret du 24 septembre 1992 relatif aux S.A.G.E. prévoit que la C.L.E. doit établir, chaque année, un rapport sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans les sous-bassins de sa compétence.

Le décret précise que ce rapport doit être adopté en séance plénière. La C.L.E. ne pouvant se réunir avant la rentrée, il est proposé au Bureau de valider ce rapport, conformément à ses prérogatives.

M. TOUZAC se demande s'il est prévu que le rapport d'activité soit envoyé aux élus du bassin versant.

Melle ANIEL répond que le rapport d'activité n'a pas vocation à être un support de communication. La première lettre d'information qui a été élaborée par le groupe 4 doit permettre de présenter le S.A.G.E. de manière concise et vulgarisée.

Aucune autre remarque n'intervenant sur le rapport d'activité, il est adopté à l'unanimité.

☞ M. MOURLON qui a intégré la réunion après ce premier point de l'ordre du jour, propose que le recrutement de l'animatrice soit mentionné dans le rapport.

LE RAPPORT D'ACTIVITE VALIDE PAR LE BUREAU EST ANNEXE AU PRESENT COMPTE-RENDU (Annexe 1).

2) Bilan de la réunion de coordination inter-services du 5 avril 2004

M. DELPRAT rappelle que, dans le cadre de la procédure d'élaboration du S.A.G.E., les quatre commissions thématiques se réunissent régulièrement depuis le début de l'année 2003.

Il a semblé nécessaire, à la fin du premier trimestre 2004, de coordonner leurs réflexions.

Cette coordination relève de la compétence du Bureau. Cependant, les missions du Bureau sont multiples et les ordres du jour chargés. En outre, la coordination des groupes de travail se veut essentiellement technique. Or le Bureau ne rassemble pas tous les partenaires techniques.

Un groupe « coordination des commissions thématiques » a donc été mis en place.

Y participent :

- Les partenaires techniques actifs dans la démarche d'élaboration : l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la D.I.R.E.N. Bourgogne, la D.D.E. de l'Yonne, la D.D.A.S.S. de Côte d'Or, la D.D.A.F. de l'Aube, la D.D.A.F. de Côte d'Or et la D.D.A.F. de l'Yonne.
- Les 4 présidents de groupe, dans la mesure où ce sont les premiers relais de la démarche S.A.G.E. auprès des élus.

Le groupe de coordination s'est réuni pour la première fois le 5 avril 2004.

Les objectifs de cette première réunion furent :

- ✓ De suivre et de coordonner l'organisation et les réflexions des commissions ; en somme d'accompagner le travail de l'animatrice.
- ✓ De préparer la présente réunion du Bureau.

La fréquence des prochaines réunions est fixée à 2 à 3 fois par an, en fonction des besoins.

M. DELPRAT propose au Bureau de valider la création de ce groupe de coordination.

M. BARTALSKI souhaite que cette instance ne fonctionne pas en circuit fermé et que l'ensemble des membres des groupes bénéficie des conclusions de ses réunions.

Aucune opposition ni abstention n'intervenant, la création du groupe de coordination est validée.

3) Synthèse des travaux des commissions thématiques

En introduction, M. DELPRAT propose aux membres du Bureau le calendrier général de l'élaboration du S.A.G.E. suivant :

Validation Etat des lieux Diagnostic	Validation Tendances et scenarii Choix de la stratégie	Validation Produits du S.A.G.E.	Rédaction du S.A.G.E.
Fin 2004	Fin 2005		2006

M. TOUZAC se demande quand la C.L.E. validera l'état des lieux.

Melle ANIEL propose que soit présenté à la prochaine réunion de la C.L.E. (en octobre par exemple) l'état des lieux en cours. La validation finale pourra intervenir au premier trimestre 2005.

M. COQUILLE tient à rappeler que, à la suite du renouvellement de la C.L.E., les groupes de travail vont certainement intégrer de nouveaux membres.

M. DELPRAT ne croit pas en la nécessité d'une validation intermédiaire de l'état des lieux en octobre mais souhaite qu'une validation définitive ait lieu en début d'année prochaine.

La parole est laissée à Melle ANIEL afin de présenter un tableau de bord des 4 groupes de travail.

LE TABLEAU DE BORD DES GROUPES DE TRAVAIL EST ANNEXE AU PRESENT COMPTE-RENDU (Annexe 2).

➤ Groupe 2 « Qualité des eaux souterraines et superficielles » :

Les membres du Bureau souhaiteraient que soit présenté le profil du stagiaire, M. Vincent ROCHE.

LE CURRICULUM VITAE DE M. ROCHE EST ANNEXE AU PRESENT COMPTE-RENDU (Annexe 3).

➤ Groupe 3 « Répartition des usages de l'eau » :

M. TOUZAC souhaiterait savoir si V.N.F. a été représenté aux dernières réunions.

Melle ANIEL précise que, à la suite de contacts pris notamment à la délégation régionale, V.N.F. est représenté à chaque réunion. Elle ajoute que les chambres d'agriculture qui étaient absentes lors des premières réunions, sont aujourd'hui présentes.

➤ Groupe 4 « Information et communication » :

M. DELPRAT indique que l'intérim de la présidence du groupe est assuré par M. GAILLOT.

A la suite de la présentation des publics cibles, M. BARTALSKI tient à rappeler qu'il ne faut pas trop attendre pour s'adresser au grand public.

M. TOUZAC prend pour exemple les réunions publiques à l'échelle locale qui sont mises en place dans le cadre de S.A.G.E. et de contrats de rivières.

M. BARTALSKI ajoute que cette démarche est obligatoire dans le cadre de la D.C.E. (Directive européenne établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau).

Melle ANIEL précise que le groupe 4 a prévu de réaliser des réunions publiques lors de la validation de chaque phase.

M. MOURLON craint qu'avec la multitude de réunions à organiser, les groupes s'épuisent. Il propose la mise en place d'un week-end voire d'une journée sur le thème du bassin de l'Armançon.

M. COQUILLE estime que les réunions publiques permettraient d'aller au contact des habitants et acteurs du bassin versant.

Mme COLLIN-HUET signale que la majorité des S.A.G.E. a opté pour la mise en place conjointe de commissions thématiques et géographiques. Ainsi, les réunions sont organisées non plus en fonction de limites administratives (par cantons par exemple) mais dans le cadre des sous-bassins.

Les membres du Bureau approuvent unanimement l'organisation de réunions publiques par sous-bassins (Brenne, Armance, Armançon amont, etc.).

M. MOURLON ajoute qu'il serait intéressant d'accompagner ces réunions de communiqués de presse.

4) Présentation pour avis du projet de construction d'un bras de dérivation des crues de l'Armançon dans la traversée de Tonnerre établi par la commune et le cabinet SOGREAH (avril 2004)

M. DELPRAT accueille M. HARDY, maire de Tonnerre, M. MORISON, directeur des services techniques de la commune, Mme GODINOT et M. LOAEC du cabinet SOGREAH, et leur laisse la parole pour une présentation du projet de construction d'un bras de dérivation des crues de l'Armançon.

M. HARDY rappelle que le projet date d'il y a 26 ans et qu'il a fait l'objet de nombreuses études.

Ce projet concerne une zone à risques comprenant, entre autres, des habitations, un stade et une station d'épuration.

Parmi les solutions évoquées dans les différentes études, la plus adéquate correspond à la recréation d'un chenal de dérivation des crues.

Il y a quelques années, un pont au niveau de l'avenue Alfred Grévin a été construit. Des terrains ont été achetés ou stockés par la S.A.F.E.R.¹.

M. HARDY ajoute que l'enquête publique s'est terminée et que le commissaire enquêteur a prononcé un avis favorable.

Il tient à rappeler que l'effet de ce bras de décharge dans le cadre d'une crue centennale (Q100) est faible. Toutefois, la création du chenal permet en crue décennale (Q10) à trentennale (Q30) un gain de l'ordre de 20 à 30 cm.

M. HARDY passe la parole à Mme GODINOT et M. LOAEC du bureau d'études SOGREAH afin de présenter les conséquences du chenal sur l'évolution des crues à l'aval.

M. LOAEC indique en introduction que le chenal n'entraîne pas de changement des conditions d'écoulement à l'aval.

LA PRESENTATION DE LA SOGREAH RELATIVE A L'EVOLUTION DES HYDROGRAMMES DE CRUES EST ANNEXEE AU PRESENT COMPTE-RENDU (Annexe 4a).

M. PATY estime que les explications données par le bureau d'études démontrent que le champ d'investigation arrêté est beaucoup trop restreint pour évaluer correctement les incidences du projet tant à l'amont qu'à l'aval. Il indique notamment que les lignes d'eau sont conférées par les points fixes existants sur le cours d'eau et le lit majeur (déversoirs, ouvrages de franchissement,...) et qu'elles peuvent ainsi avoir une incidence non négligeable sur le secteur d'étude.

Par ailleurs le projet entraînera des problèmes d'érosion lors des décrues, lesquelles généreront ultérieurement des travaux d'entretien probablement importants et, de surcroît, répétitifs.

¹ Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural.

M. LOAEC s'interroge sur le bien-fondé de cette remarque et ne voit pas l'intérêt d'étendre le champ d'étude à l'aval.

Concernant l'objectif du projet à savoir la diminution de la vulnérabilité, M. HARDY concède que l'effet local ne sera pas parfait. Cependant, l'amélioration des problèmes pourra être mise en œuvre avec le S.I.R.T.A.V.A. et les programmes en cours. Il pourra s'agir de rechercher à améliorer l'effet du bras de décharge par des opérations ponctuelles sur l'habitat, par le reprofilage du cours d'eau, etc.

M. LOAEC présente dans un deuxième temps la répartition des débits et l'évolution des hauteurs d'eau liées à la création du chenal.

LA PRESENTATION DE LA SOGREAH RELATIVE A LA REDUCTION DE LA VULNERABILITE EST ANNEXEE AU PRESENT COMPTE-RENDU (Annexe 4b).

M. LHUILLER se demande si le chenal ne fera pas l'objet, à force de lessivage, d'un surcreusement.

M. LOAEC lui assure que la force du courant ne pourra pas permettre l'arrachage du fond du chenal.

M. LHUILLER souhaiterait également savoir dans quelle mesure le chenal ne risquera pas d'interférer avec le toit de la nappe.

M. LOAEC semble ne pas savoir.

M. MORISON précise que l'épaisseur des alluvions pourra atteindre 1 mètre. Il ajoute que des piézomètres seront installés avant les travaux.

M. DELPRAT remercie la commune de Tonnerre et le cabinet SOGREAH d'avoir participé au Bureau.

Il passe la parole à Melle COHEN et Mme COLLIN-HUET, représentante de la D.D.E., service instructeur du dossier.

LA PRESENTATION DE LA D.D.E. DE L'YONNE EST ANNEXEE AU PRESENT COMPTE-RENDU (Annexe 5).

A la suite des débats, les membres du Bureau décident, à la majorité, que le projet peut recevoir un avis favorable, assorti cependant de réserves.

En effet, au regard des arguments avancés (relatifs au phasage des crues), il semble que le chenal n'aggraverait pas les risques de crues à l'aval direct, conformément à l'orientation n°4 du S.D.A.G.E. Seine Normandie.

Toutefois, la présentation n'a pas permis au Bureau de prendre la pleine mesure de l'ensemble des impacts du projet.

Il apparaît notamment que les interférences potentielles entre le chenal et le toit de la nappe alluviale n'ont pas été clairement définies. Il est supposé que l'épaisseur d'alluvions restante

après aménagement peut varier de plus de 1 m à 0 m. Compte tenu du manque de connaissance sur la nappe, les impacts tant quantitatifs que qualitatifs restent incertains et mériteraient d'être précisément évalués.

En outre, la destruction de la moitié de la noue (secteur aval du projet) semble doublement préjudiciable. La noue constitue d'une part une zone favorable à la reproduction du brochet. D'autre part, elle permet le stockage naturel des crues. Au regard de la philosophie du S.A.G.E. à l'étude et de la politique fixée par le Plan de Prévention des Inondations qui vient d'être contractualisé, le Bureau a donc convenu de l'intérêt tant écologique que hydraulique de préserver cette annexe.

5) Préparation de la prochaine réunion de la C.L.E.

M. DELPRAT propose tout d'abord de faire le point sur l'état d'avancement du prochain arrêté inter-préfectoral modifiant la composition de la C.L.E.

En effet, à la suite des élections cantonales et régionales de mars 2004, 12 membres de la C.L.E. ont perdu leur fonction en considération desquelles ils avaient été désignés.

A l'heure actuelle, les 2 conseils régionaux ainsi que les 3 conseils généraux ont désigné leurs représentants à la C.L.E. Le Préfet de l'Yonne est donc en mesure de pouvoir prendre l'arrêté que l'on peut espérer au mois de septembre.

Dans cette optique, il semble judicieux de prévoir une réunion de la C.L.E. en octobre.

M. DELPRAT propose l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de la C.L.E. du 6 novembre 2003 ;
2. Présentation de l'état d'avancement des 4 groupes de travail ;
3. Validation d'une première version de l'état des lieux ;
4. Présentation par la S.A.F.E.G.E. de la phase III de l'étude Bilan Diagnostic ;

M. TOUZAC souhaite, lors de la présentation de l'état d'avancement des groupes de travail, que soit présentée la méthodologie de travail. Il est impératif que la C.L.E. comprenne de quelle manière l'état des lieux a été élaboré.

M. DELPRAT ajoute que cette réunion pourrait faire l'objet d'une intervention d'un expert, à l'image de l'exposé de M. MALAVOI lors de la C.L.E. du 8 janvier 2004.

Mme COLLIN-HUET indique que M. WASSON du CEMAGREF pourrait intervenir sur le thème de la D.C.E. afin d'expliquer « le bon état écologique des eaux » que le bassin de l'Armançon devra atteindre d'ici 2015.

M. TOUZAC précise que l'Agence de l'Eau a mis en place un modèle opérationnel qui permet de constater, en fonction de plusieurs scénarii d'évolution, quels bassins versants pourront parvenir au bon état écologique. Ce modèle pourra être présenté lors de la prochaine réunion de la C.L.E.

M. DELPRAT explique que deux interventions alourdiraient notablement la réunion et regrette donc de devoir se limiter à un seul exposé.

Melle ANIEL est donc chargée de se renseigner plus précisément sur ces deux propositions d'interventions pour pouvoir faire un choix.

M. COQUILLE souhaiterait enfin que la participation aux groupes de travail de membres extérieurs à la C.L.E. soit abordée lors de la prochaine commission.

6) Questions diverses

M. DELPRAT constate qu'aucune question diverse n'est soulevée.

Le prochain Bureau dépendra de la date à laquelle se réunira la prochaine C.L.E.

Le président,
Michel Delprat

Annexe 1 :

**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA C.L.E. DE
L'ARMANÇON
ANNEE 2003**

Annexe 2 :

TABLEAU DE BORD DES GROUPES DE TRAVAIL

Annexe 3 :

CURRICULUM VITAE DE VINCENT ROCHE

(Stagiaire dans le cadre du groupe 2)

Annexe 4a :

**PRESENTATION DU PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN BRAS DE DERIVATION DES CRUES DE
L'ARMANÇON
(SOGREAH)**

**Présentation des impacts hydrauliques en sortie de modèle
(évolution des hydrogrammes de crues)**

Annexe 4b :

**PRESENTATION DU PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN BRAS DE DERIVATION DES CRUES DE
L'ARMANÇON
(SOGREAH)**

**Présentation de la réduction de la vulnérabilité
(répartition des débits et évolution des hauteur d'eau)**

Annexe 5 :

**PRESENTATION D'ELEMENTS DE REFLEXION
RELATIFS AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN
BRAS DE DERIVATION DES CRUES DE
L'ARMANÇON
(D.D.E. de l'Yonne)**